

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 30 août 2016

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 30 août, a arrêté 2 projets de délibération du Congrès ; adopté 4 délibérations du gouvernement ; adopté 12 arrêtés et examiné 16 dossiers d'étrangers. Le gouvernement a également émis un avis sur un projet de décret et examiné un rapport.

1. Projets de délibérations du Congrès

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) Pacifique et habilité le président du gouvernement à le signer. Dans le cadre de la mise en place des pôles d'excellence sectoriels, la DFPC (Direction de la formation professionnelle continue) a passé en août 2013 un marché avec l'AFPA Pacifique relatif à la mise en œuvre et au développement du pôle industriel de l'ETFPA de Bourail et à la prestation de formation dans les domaines de la maintenance électrique industrielle. Cette délibération permettra de procéder au paiement des prestations à l'AFPA sur la base de ce protocole transactionnel.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant le rapport d'activité du programme du contrôle médical du régime unifié d'assurance maladie-maternité et de l'aide médicale (RUAMM) pour l'année 2015. > [Voir communiqué détaillé « Rapport activité 2015 contrôle médical »](#).

2. Délibérations du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de se constituer partie civile au nom de la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal correctionnel de Nouméa (affaire M. Jules Meindu).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (affaire M. Naïk Morant).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaire Société Electricité Chaud Froid).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris (affaires Société Vale NC... Selarl Mary Laure Gastaud).

3. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté du 15 décembre 2005 pour actualiser les indemnités et simplifier la lecture du barème des vacations de formations des sapeurs-pompiers volontaires.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création et la mise en exploitation par la Société des Supermarchés du Nord (groupe GBH) d'un hypermarché à enseigne Géant à Dumbéa-sur-Mer.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré de taxe générale d'importation (T.G.I.) des biens d'équipement (équipements téléphoniques, terminaux multimédia, ordinateurs portables, équipements de mémoires externes) destinés au fonctionnement des établissements publics hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Jenny Spitz chef du service administratif et financier de la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2016 de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC). Le budget supplémentaire 2016 est arrêté à la somme de 177,7 millions de francs, dont 150,7 millions de francs en section de fonctionnement et 27 millions de francs en section d'investissement. La section d'investissement comporte un excédent de 17 millions de francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim de M. Jean-Christophe Cardeilhac, en qualité de directeur de l'école des métiers de la mer (EMM).

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté du 12 juillet 2016 portant renouvellement de la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Calédonie international (ajout de la desserte Nouméa/Los Angeles).

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la province Sud pour le financement d'une action d'élimination de déchets d'équipements électriques et électroniques (16 654 407 F CFP). > [Voir communiqué détaillé « Lutte contre les pollutions »](#).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la province Nord pour le financement d'une action d'élimination de déchets d'équipements électriques et

électroniques (10 000 000 F CFP). > [Voir communiqué détaillé « Lutte contre les pollutions »](#).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la province Nord pour le financement d'une action d'élimination de produits phytosanitaires non utilisés (5 000 000 F CFP). > [Voir communiqué détaillé « Lutte contre les pollutions »](#).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Conservation International Nouvelle-Calédonie à mener la campagne scientifique BIOREEF dans le parc naturel de la mer de Corail. La campagne est prévue entre le 20 octobre et le 10 novembre 2016 dans le but de réaliser l'inventaire des poissons et macro invertébrés sur les récifs de Pétrie et d'Astrolabe, afin de déterminer l'état de santé des récifs et d'alimenter la réflexion sur les mesures de gestion des récifs éloignés dans le parc.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté du 15 avril 2004 portant organisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements hospitaliers publics de la Nouvelle-Calédonie. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les indemnités versées au titre de l'organisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique, correspondent à celles servies en métropole, affectées du coefficient 1,73. Afin de tenir compte de l'arrêté ministériel du 15 juin 2016 fixant les nouveaux montants de ces indemnités à compter du 1er juillet 2016, une progression de 0,6 % va leur être affectée. L'impact global de cette mesure de revalorisation s'élève à près de 5 millions de francs pour les trois établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 2 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, et émis 14 avis favorables sur des autorisations de travail dont 2 concernent les projets miniers.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissements publics de coopération intercommunale.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport relatif à la gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions de l'année 2015. > [Voir communiqué détaillé « Lutte contre les pollutions »](#).